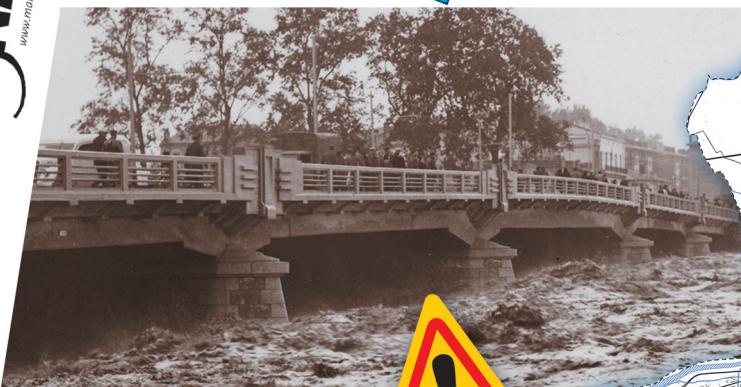




# LE RISQUE INONDATION

## sur la ville



En cas d'inondation

N° Vert 0800 22 22 66

### Les inondations à Perpignan

Elles ont plusieurs origines :

- un débordement de la *Tet* comme en 1940 ;
- un débordement des canaux traversant la ville (ex. : la Basse, le Grand Vivier, le Ganganeil...) ;
- un ruissellement des eaux de pluie dans les rues, lorsque le réseau d'assainissement sature.

La *Tet* constitue le principal risque, c'est pourquoi la Ville de Perpignan a lancé, en 2005, une étude hydraulique confiée à un bureau d'étude spécialisé.

Une simulation des crues de la *Tet* a été réalisée ; elle est consultable en mairie, à la Direction de l'Urbanisme opérationnel, de l'Habitat et de la Sécurité civile, 11 rue du Castillet.

### Consignes générales en cas d'inondation



Fermez la porte, les aérations.



Coupez l'électricité et le gaz.



Montez à pied dans les étages.



Écoutez la radio pour connaître les consignes à suivre.



N'allez pas chercher les enfants à l'école : l'école s'occupe d'eux.

#### Avant la situation d'urgence :

- ① je recherche des solutions de protection individuelle (batardeaux) et je protège mes biens (arrimage des cuves et des réserves de bois par exemple) ;
- ② je prévois un *kit de sécurité* contenant une lampe de poche et une radio, des piles de rechange, mes médicaments indispensables, une ou deux couvertures, quelques vêtements, quelques bouteilles d'eau ;
- ③ je range mes produits chimiques en hauteur et dans un placard fermé à clé et fixé au mur.

#### Lors de l'alerte, avant la montée des eaux :

- ① je ferme portes et fenêtres ;
- ② je coupe le gaz et l'électricité ;
- ③ je me prépare à une évacuation (papiers, *kit de sécurité*).

#### Pendant l'inondation :

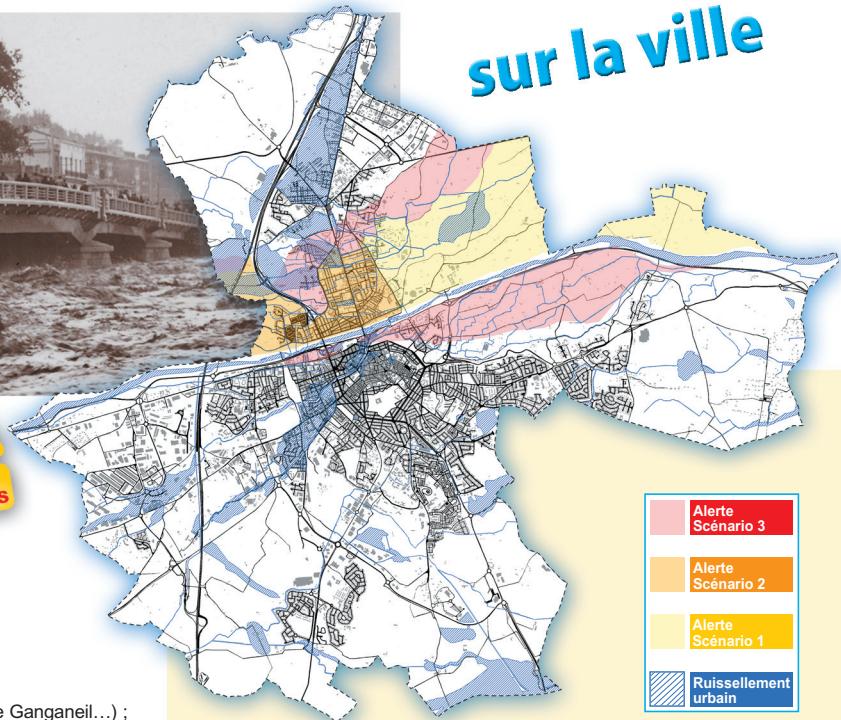
- ① je reste chez moi et je gagne les étages ;
- ② je ne traverse pas une zone inondée, ni à pied, ni en voiture (profondeur d'eau difficile à estimer, risque d'aspiration par une bouche d'égout...) ;
- ③ je ne m'engage pas sur un pont si l'eau est proche de la chaussée ;
- ④ j'écoute France Bleu Roussillon (101.6 ou 102.8 FM) ;
- ⑤ je n'évacue que sur ordre des secours publics ;
- ⑥ je ne consomme pas l'eau courante ou de mon puits sauf avis contraire des autorités ;
- ⑦ je ne vais pas chercher mes enfants à la crèche ou à l'école. Ils sont déjà pris en charge par les secours publics ;
- ⑧ je ne téléphone pas, pour ne pas encombrer les lignes téléphoniques.

#### Après l'inondation :

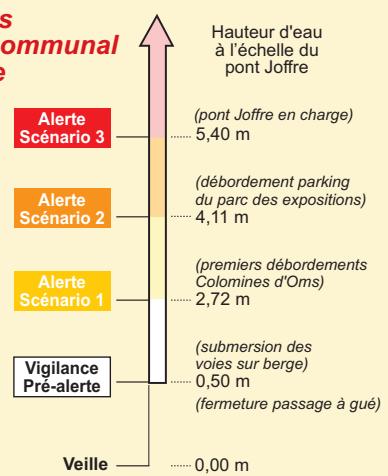
- ① je prends des photographies des dégâts avant de nettoyer, en vue de faciliter mes démarches auprès de mon assureur ;
- ② j'aère et je désinfecte les pièces ;
- ③ je rétablis l'électricité uniquement sur une installation sèche ;
- ④ je chauffe dès que possible.

En savoir plus

[www.mairie-perpignan.fr](http://www.mairie-perpignan.fr)  
Direction de l'Urbanisme opérationnel, de l'Habitat  
et de la Sécurité civile de la Ville de Perpignan :  
11 rue du Castillet ☎ 04 68 66 34 13 (consultation du PCS)  
[www.prim.net](http://www.prim.net) • [www.meteofrance.com](http://www.meteofrance.com)



### Scénarii définis dans le Plan Communal de Sauvegarde



#### Surveillance de la *Tet*

Le service prévision des crues de l'État, en lien avec Météo France, surveille la *Tet* 24 h/24.

En cas d'alerte, la Ville de Perpignan est immédiatement informée et déclenche son propre système de surveillance.

En fonction des hauteurs d'eau relevées à l'échelle du pont Joffre et à la station de Saint-Félix, plus en amont, la Ville lance les mesures de prévention adaptées en étroite collaboration avec les services de la préfecture et les pompiers.

#### Gestion de crise (Plan Communal de Sauvegarde)

En 2005, la Ville de Perpignan, assistée d'un bureau d'étude spécialisé, s'est dotée d'une organisation de crise spécifique pour faire face au risque inondation. La Ville a défini des scénarii d'interventions en fonction des hauteurs d'eau relevées à l'échelle du pont Joffre, sur la base des résultats de l'étude hydraulique. Ces éléments sont consignés dans le Plan Communal de Sauvegarde Inondation (PCS).

Pour mieux satisfaire les besoins de ses habitants, la Ville a :

- ▶ signé des conventions de partenariat avec les associations de sécurité civile, les associations d'aide humanitaire et les supermarchés présents sur la commune ;
- ▶ défini l'emplacement d'un centre d'hébergement. Ce lieu a été équipé afin de permettre le relogement et le ravitaillement des sinistrés ;
- ▶ planifié l'alerte et l'information de la population située en zones sensibles.

#### Ce qu'il faut retenir du Plan Communal de Sauvegarde

- ① L'alerte sera diffusée par les véhicules de la police municipale équipés de haut-parleurs. Elle sera complétée par les commissaires de quartier et les agents des mairies de quartier munis de porte voix.
- ② Lorsque vous entendez l'alerte :
  - restez chez vous et gagnez les étages ;
  - écoutez France Bleu Roussillon (101.6 ou 102.8 FM) ;
  - respectez les consignes des autorités officielles.